



Communiqué de presse

Projet territorial de santé mentale : les partenaires s'engagent sur 22 actions

Réunis à Saint-Brieuc mercredi 12 mai, les acteurs départementaux de la santé mentale signent le plan d'actions associé au projet territorial de santé mentale. Ils s'engagent ainsi à la mise en œuvre de 22 actions toutes tournées vers le même objectif : améliorer les accompagnements pour faciliter les parcours de santé et de vie des personnes concernées.

22 actions pour améliorer les accompagnements

Le plan d'actions associé au projet territorial de santé mentale des Côtes d'Armor engage les partenaires signataires pour cinq ans. Ils travaillent donc à la mise en œuvre collective de 22 actions, toutes pilotées par des professionnels ou bénévoles issus des structures accompagnant les personnes souffrant de troubles psychiques. Les thématiques abordées pour améliorer les accompagnements sont notamment : la promotion de la participation des personnes et de leurs aidants au sein des dispositifs, la coordination des accompagnements entre les multiples acteurs intervenants et le développement d'équipes mobiles et de dispositifs expérimentaux au sein des zones rurales.

La sensibilisation et la formation autour de la santé mentale et des troubles psychiques sont également une priorité pour favoriser l'accès aux soins. Les thématiques de santé publique des Côtes d'Armor, telles que la prévention du suicide et la prise en charge des addictions font également l'objet d'actions spécifiques.

Les partenaires signataires

- L'Agence Régionale de Santé Bretagne
- La Préfecture des Côtes-d'Armor
- Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- L'Académie de Rennes
- Le Groupement de Coopération Sanitaire en Santé Mentale
- Handicap 22
- L'UNAFAM - Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
- Le Conseil Local de Santé Mentale de St Brieuc
- Adaléa
- Maison des Jeunes et des Adolescents

Projet territorial de santé mentale : la feuille de route de l'offre en santé mentale

L'écriture du Projet Territorial de Santé Mentale des Côtes-d'Armor a mobilisé près de 60 structures et associations du département. Elles partagent un objectif commun : œuvrer à l'amélioration des parcours en santé mentale par le développement d'une dynamique partenariale visant à lever les obstacles aux parcours de santé et à ajuster les interventions des acteurs aux besoins des personnes. Son élaboration a été soutenue par l'Agence Régionale de Santé Bretagne et le Conseil Départemental. Le Groupement de Coopération Sanitaire en Santé Mentale (composé des trois Centres Hospitaliers spécialisés en psychiatrie et du Centre Hospitalier de St Brieuc) et l'association Handicap 22 (regroupant 19 associations œuvrant dans le secteur médico-social) en a assuré l'animation.

Aller plus loin

Ptsm22.info

[La démarche PTSM en 5 questions, par l'EHESP](#)

Contact

Marie TANGUY, Chargée de missions PTSM 22

m.tanguy@ptsm22.fr / 07.72.34.80.23